

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS
N° 2026-03

Séance du jeudi 22 janvier 2026 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Fatima Chomat, Gilles Apeloig, Soazig Quillard

Représentés : Michel-Pierre Pécol par Fatima Chomat ; Elisabeth Martin par Olivier Bridelance.

Absente : Sophie Thomas

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-03 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2026, et afin de ne pas risquer de ruptures de paiements, il apparait nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant le besoin pour la commune de continuer à payer les prestataires, notamment sur les opérations d'investissement,

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'ouverture des crédits au budget 2026 à hauteur de 25% pour les chapitres et budgets suivants :

| | | Budget 2025 | Crédits à ouvrir en 2026 (25 %) |
|----------------|--|-------------|---------------------------------|
| Budget Général | Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 5 000 € | 1 000 € |
| | Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 313 500 € | 78 375 € |

| | | Budget 2025 | Crédits à ouvrir en 2026 (25 %) |
|------------------------------------|--|--------------|---------------------------------|
| Budget Equipements Touristiques | Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 64 000 € | 16 000 € |
| | Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 151 871,74 € | 37 967,93 € |

| | | Budget 2025 | Crédits à ouvrir en 2026 (25 %) |
|---------------------------------|--|-------------|---------------------------------|
| Budget Eau et Assainissement | Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 46 000 € | 11 500 € |
| | Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 94 245,22 € | 23 561,30 € |

Et demande au Maire d'informer le conseil municipal lors de la séance suivante du montant de l'investissement déjà réalisé sur l'exercice 2026.

VOTANTS 8 POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 22 janvier 2026
Monsieur Rémi Goube, Maire.